Livret de famille

Vous avez besoin d'un duplicata de votre livret de famille

En cas de perte ou vol, le duplicata peut être demandé à la mairie du lieu du domicile.

Un imprimé est à compléter sur place par les pères et mères pour un livret de famille de parents célibataires, par l'un des époux pour un livret de famille d'époux.

L'intéressé doit présenter une pièce d'identité lors de la remise de son livret.